

CONTRIBUTION DE LA MAIRIE DE SAINT- PIERRE-DE-LA-FAGE

Le mercredi 17 Juillet 2019, dans le cadre de la concertation préalable du projet SOLARZAC, l'atelier thématique n°4 a abordé les questions de l'emploi et du financement du projet part.

Suite aux interventions de différents experts, il nous a été exposé, par l'équipe d'Arkolia Énergies, la possibilité d'un retour à la propriété publique du domaine de Calmels.

En devenant propriétaires et actionnaires du domaine, les collectivités regroupées au sein d'une société publique pourraient percevoir les loyers versés par l'entreprise ARKOLIA Énergies au titre de l'exploitation du parc photovoltaïque, les rendant ainsi capables de rembourser l'emprunt contracté par la société publique pour le rachat du foncier. Ce faisant, les collectivités-actionnaires pourraient accéder à une partie des retombées fiscales du projet.

Outre de nouvelles capacités de financement, elles pourraient disposer, au travers de cette société publique, d'une capacité d'orientation et de contrôle des activités réintroduites sur le domaine de Calmels.

En notre qualité d'élus à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE, nous manifestons, par la présente, notre intérêt pour cette proposition et demandons à ce qu'elle soit approfondie dans le cadre de la poursuite éventuelle du projet SOLARZAC, et ceci, en prenant en compte toutes les autres dimensions d'intérêt général liées à ce projet et au territoire.

Monsieur Pierre-Paul BOUSQUET,
Maire de SAINT-PIERRE-DE-LA- FAGE

